

N° 2023/03

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 20 février 2023

Par suite d'une convocation en date du 14 février 2023, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la Mairie de COUX le lundi 20 février 2023 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX**, pour le début du Conseil Municipal à 19h50.

Étaient présents :

M. CROS Samuel	Mme CHIVELAS Brigitte
M. DEDIDIER Sylvain	Mme GAGNARD Céline
M. FLECHON Vincent	Mme GIGON Christine
M. HERNANDEZ Guy	Mme LEVEQUE Marie-José
M. LECOMTE Marc	Mme NURY Cassandra
M. LEFEBVRE Jacques	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. THÉRY Jacques	Mme SAUVEBELLE Sarah
M. VOLLE Stéphane	Mme VALLIER France

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents avant donné procuration

M. **ALLIER** Jérôme a donné procuration à M. **CROS** Samuel

M. **AUBERT** Michel a donné procuration à Mme **GIGON** Christine

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame GIGON Christine a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 03-20/02/2023
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame ROSE-LEVEQUE Christelle, Adjointe aux finances, qui informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par Monsieur le Comptable Public du Service Gestion Comptable de PRIVAS et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune.

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de Monsieur le Maire et du Compte de Gestion de Monsieur le Comptable Public,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix pour, 4 abstentions (Madame Sarah SAUVEBELLE, Monsieur Sylvain DEDIDIER, Monsieur Guy HERNANDEZ et Monsieur Jacques LEFEBVRE), 0 voix contre.

- Adopte le Compte de Gestion de Monsieur le Comptable Public pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Jean-Pierre JEANNE
Maire



Christine GIGON,
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le



ID : 007-210700720-20230220-2023_03-DE

